

Service Police Municipale
Réf agent RH

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION SUR RUES DESIGNÉES LE DIMANCHE 29 JUIN 2025 DE 11H00 A 20H00 A L'OCCASION DE LA COURSE CYCLISTE.

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-4
Vu le Code de la Route, articles R417-10 et R 325-12,
Vu l'arrêté N° 2025/24 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement sur les rues désignées pour l'organisation de la course cycliste le dimanche 29 juin 2025 de 11h00 à 20h00.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite le dimanche 29 juin 2025 à 11h00 à 20h00 :

- Boulevard Maurice Berteaux de la rue Maréchal Foch à la rue Léon Protais
- Rue du Maréchal Foch du boulevard Maurice Berteaux à la rue Pierre Emile Lesacq
- Rue Pierre Emile Lesacq de la rue Maréchal Foch à la rue de l'Agriculture
- Rue de l'Agriculture de la rue Pierre Emile le Lesacq à la rue Robert Bellec
- Rue Robert Bellec

ARTICLE 2 : Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS le 09 Mai 2025

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
Publié le 15.05.2025.....

